

## PROCES VERBAL – CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 16 OCTOBRE 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Terres de Peyre – Aumont-Aubrac (Peyre en Aubrac), sous la présidence de M. Alain ASTRUC*

**Présents** : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, Mme JOUBERT, Mme PROUHEZE, M. MALHERBE, M. CONSTANT, Mme BASTIDE, Mme BAUMELLE, Mme BOUARD, Mme BOUCHARINC, Mme MALAVIEILLE, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, Mme RIEUTORT, M. BEAUFILS, M. BRUN, M. GRAS, M. MANTRAND, M. MONTIALOUX, M. HERMET François, M. MALAVIEILLE, M. POULALION Michel, M. PRAT, M. PRIEUR, M. TARDIEU Jean-Marie

**Ayant donné pouvoir** : M. POULALION Jérôme a donné pouvoir à Mme BOUARD, M. HERMET Vincent a donné pouvoir à Mme MALAVIEILLE, M. GUIRAL a donné pouvoir à M. MANTRAND, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, Mme SAGNET a donné pouvoir à Mme PROUHEZE

**Absents** : Mme BOYER, M. FLORANT, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE

**Secrétaire** : Mme PROUHEZE Marie-France a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance



Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 Juillet 2024 qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### **Vente de deux terrains lotissement les Escuriales**

**Rapporteur** : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

***PROCEDE*** à la vente lots n°2 (1436 m<sup>2</sup>) et 3 (1437 m<sup>2</sup>), au lotissement les Escuriales à Mme ERRERA et M. RICARD pour un prix de 15 €/ m<sup>2</sup> auquel se rajoute la TVA sur le prix total. La vente s'élèverait donc à 21 540 € H.T. pour le lot n°2 et à 21 555 € H.T. pour le lot n°3 ;

***AUTORISE*** le Président ou son représentant à saisir Me Aurélie BONHOMME-ROMIEU, Notaire à Saint Chély d'Apcher, pour la rédaction de l'acte afférent.

### **Acquisition camion polybenne : devis et plan de financement**

**Rapporteur** : Monsieur Alain ASTRUC, Président

*Reporté à une date ultérieure*

### **PAPI : Etude inondation Fournels**

**Rapporteur** : Monsieur Alain ASTRUC, Président

### **Projet MAM Fournels : maîtrise d'œuvre et état d'avancement**

**Rapporteur** : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**Réfection toiture de l'ancien Hôtel CHASSANG** : plan de financement

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

***A l'unanimité***

**APPROUVE** le projet de réfection des toitures de l'ancien Hôtel Chassang situé à Fournels, sous réserve de l'obtention des financements sollicités

**ADOpte** le plan de financement suivant :

\* Coût de des travaux..... 167 510 €

\* Maîtrise d'œuvre..... 11 307 €

TOTAL HT.....178 817 € (soit 214 580 € T.T.C.)

- Plan de financement :

- Subventions (80%)..... .. 143 053 €

- FCTVA..... 33 221 €

- Fonds propres CCHTA..... 38 306 €

TOTAL TTC.... 214 580 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département ;

**PRECISE** que la dépense résultant de cette délibération fera l'objet d'une inscription au budget 2025 – Budget Principal : investissement ;

**CONFIE**, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces concernant cette délibération.

**Décisions modificatives n°2**

Rapporteur : Madame Eve BREZET, Vice-Présidente

***A l'unanimité***

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 21321 247 551		20 000,00	
D I 22 22313 248 4222	20 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	20 000,00	
	Réductions	20 000,00	
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	20 000,00
Solde Réductions	20 000,00
<b>Ouv. - Réd.</b>	

**ZAE NASBINALS**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**ZAE AUMONT SUD**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**ZAE ARCOMIE**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

### **Château de Fournels – Etude**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

#### ***A l'unanimité***

**APPROUVE** l'intervention de l'ANCT pour la réalisation d'une étude sur le devenir du Château de Fournels ;

**AUTORISE** qu'une étude complète soit réalisée comme détaillée ci-dessus ;

**CONFIE**, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces concernant cette délibération.

### **Approbation accord collectif instituant un régime complémentaire de remboursement de « frais de santé » et orientation adhésion facultative ou obligatoire pour les agents**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

#### ***A l'unanimité***

**ADOPTE** l'accord collectif local du 10 juillet 2024 instituant un régime complémentaire de remboursement de « frais de santé » au bénéfice des agents des collectivités territoriales du département de la Lozère.

**DONNE** toute délégation à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

### **Suppression poste adjoint administratif territorial**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

#### ***A l'unanimité***

**DECIDE** la suppression d'un emploi d'Adjoint administratif territorial, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 :

Filière : ADMINISTRATIVE,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territoriaux,

Grade : adjoint administratif territorial,

Nouvel effectif : 2

### **Compétence environnement : définition de l'intérêt communautaire : animation dans le domaine de la prévention des inondations**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

#### ***A l'unanimité***

**DECIDE DE RECONNAITRE** l'intérêt communautaire de « l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » (item 12° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement) dans le bloc de compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

### **Débat mise en œuvre ZAER pour le photovoltaïque sur la commune de la Fage Montivernoux**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

#### ***A l'unanimité***

**PREND ACTE** de la tenue du débat.

**Vente débroussailleuse rousseau Kastor**

**Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président**

***A l'unanimité***

***APPROUVE*** la proposition de vente de la débroussailleuse Rousseau Kastor à Monsieur Romain ROUX, gérant de la SARL ROUX pour une valeur de 3 000 euros ;

***HABILITE*** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions utiles et à signer tout document relatif à cette vente.